

Une hausse inacceptable

Comme vous le savez sans doute, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a décidé que votre cotisation à l'Ordre devait passer de 138 \$ à 150 \$ annuellement. L'AEFO croit qu'il s'agit d'une augmentation injuste, qui ne tient pas compte du gel de salaire des enseignantes et enseignants et des autres membres de l'AEFO.

L'AEFO a fait connaître sa position officielle en envoyant une lettre à la présidente de l'Ordre, Liz Papadopoulos. Si vous pensez, comme je le crois, que l'Ordre devrait réviser sa position, je vous invite à envoyer un courriel de protestation. Il suffit de vous rendre au www.aefo.on.ca, de copier la lettre en page d'accueil, puis de suivre les indications à l'écran. En vous remerciant d'avance pour ce geste de solidarité.

Le président,



Carol Jolin

Si vous pensez, comme je le crois, que l'Ordre devrait réviser sa position, je vous invite à envoyer un courriel de protestation.



Prix anniversaire de l'AEFO

Qui? Une personne qui se démarque des autres!...

...par sa contribution à l'avancement de la francophonie, que ce soit par son engagement dans le domaine des sports, des arts, de la culture, de l'éducation, ou de tout autre domaine. Ce qui importe : son engagement pour le rayonnement de la francophonie en Ontario. Le Prix sera décerné au congrès d'orientation qui aura lieu du 8 au 11 mars 2014.

Comment? C'est simple!

Vous devez envoyer deux documents qui vont appuyer la candidature de la personne qui devrait gagner, selon vous, le Prix anniversaire de l'AEFO : un curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de recommandation*.

Date limite? C'est bientôt!

À envoyer à Maureen Davis, mdavis@aefo.on.ca avant le 21 février 2014. Besoin d'aide pour monter le dossier? Des questions? Info : mdavis@aefo.on.ca.

*La lettre doit être signée par le membre qui soumet la candidature, et doit expliquer la contribution sociale de la candidate, du candidat, et de l'impact de son engagement social pour la francophonie.

Se perfectionner de la maternelle à la 8^e année

L'AEFO aimerait savoir de quelle manière le perfectionnement professionnel (PP) pourrait améliorer votre enseignement par l'utilisation de la technologie. Dans un autre ordre d'idées, nous aimerions aussi savoir comment le PP pourrait améliorer votre enseignement des mathématiques. Vous avez jusqu'au 28 février pour faire parvenir vos idées à Claudine Laporte à claporte@aefo.on.ca.

Mois du patrimoine franco-ontarien

Sous le thème Le patrimoine culturel de l'Ontario français... À L'AVANT-SCÈNE, plus d'une soixantaine d'activités auront lieu en province. Pour en savoir plus, consultez le site du Réseau de patrimoine franco-ontarien au www.rpfo.ca.

Semaine francophone

La Semaine nationale de la francophonie du 7 au 23 mars 2014 : pour stimuler, dans les écoles, le développement d'une identité culturelle francophone dynamique et d'un fort sentiment d'appartenance à la francophonie. Ressources, activités, concours à découvrir au www.acelf.ca.

Mois de l'histoire des Noirs

Au Canada, le Mois de l'histoire des Noirs est célébré depuis décembre 1995, quand la députée Jean Augustine a fait voter une motion sur la reconnaissance des Noirs à la Chambre des communes. Des idées pour reconnaître celles et ceux qui ont contribué à l'essor culturel, économique et social de notre province : cforp.ca sous Calendrier Thématique/Février 2014.

RAPPEL

Si vous avez fait passer des tests de l'OQRE à vos élèves, ou encore si les tests standardisés ont fait partie de vos tâches de travail, participez à l'enquête suivante : https://fr.surveymonkey.com/s/pratiques_professionnelles.

AIMEZ NOTRE PAGE

facebook.com/aefo.on.ca twitter.com/aefo.on.ca

DÈS AUJOURD'HUI.



Une quarantaine de membres, dont des représentantes et représentants de chaque unité locale de l'AEFO, se sont réunis à Ottawa le 1^{er} février pour la deuxième des trois réunions régulières du conseil d'administration de l'AEFO prévues pour 2013-2014.

Conseil d'administration et 75^e Assemblée annuelle

Conseil d'administration

Lors de la réunion, les membres se sont réunis pour prendre part à des groupes de discussion afin de préciser les attentes sur l'avenir de la mission sociale de l'AEFO. Cette étape fait partie d'une plus grande consultation qui comprend un sondage en ligne réalisé auprès des membres l'automne dernier, des groupes de discussion en région en novembre 2013 et une présentation des secteurs d'intervention prioritaires émergents au congrès 2014 le mois prochain.

Le conseil d'administration a aussi adopté la proposition suivante : que l'AEFO contribue la somme totale de 6 000 \$ (5 000 \$ pour le CA et 1 000 \$ pour le CE) au Fonds de solidarité créé par l'Internationale de l'Éducation en appui aux opérations de secours à la suite du typhon aux Philippines.

Assemblée annuelle

Lors de l'Assemblée, un rapport portant sur les états financiers annuels de l'AEFO ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en date du 31 août 2013, ont été présentés. Le rapport annuel a aussi été reçu et est disponible au www.aefo.on.ca sous Publications de l'AEFO/Rapports/Rapport annuel 2012-2013.

Petite histoire de l'AEFO : Travail égal, mais pas le salaire.

En 1946, l'AEFO a déjà sept ans et se penche sur le travail accompli. Pour l'heure, il est impossible d'obtenir le même salaire pour le personnel laïc que pour le personnel religieux, les évêques de la province s'y opposant. Le principe d'un salaire minimum légal sera au moins adopté – mince victoire, mais victoire tout de même – ce qui portera le salaire minimum annuel à 1 200 \$ pour le personnel laïc et à 800 \$ pour le personnel religieux.

Votre cotisation à l'œuvre

États financiers non consolidés de l'AEFO 2012-2013

Conformément aux obligations corporatives de l'AEFO, l'Assemblée annuelle a eu lieu dans le cadre de la réunion du conseil d'administration, le samedi 1^{er} février, à Ottawa. Les états financiers non consolidés pour 2012-2013 y ont été présentés. Voici un aperçu de la situation financière de l'AEFO. La cotisation de base (1,7%) est versée dans le Fonds d'administration de l'AEFO.

Revenus

■ Ristournes d'assurance-emploi	452 300 \$
■ Placements et autres	134 467 \$
■ Honoraires de gestion	12 500 \$
■ Cotisations membres syndiqués	169 212 \$
■ Cotisations membres suppléants	870 229 \$
■ Cotisations membres réguliers	9 874 815 \$

Total des revenus : 11 513 523 \$

Dépenses

■ Programmes des unités	537 276 \$
■ Relations internes/externes	977 581 \$
■ Instances décisionnelles	304 769 \$
■ Représentation des membres	1 108 808 \$
■ Bureaux	1 027 758 \$
■ Formations	432 575 \$
■ Ressources humaines	6 021 728 \$

Total des dépenses : 10 410 495 \$

Si vous voulez une copie détaillée des états financiers, communiquez avec Anne Laframboise du bureau provincial : alafamboise@aefo.on.ca.

« Les unions qu'ossa donne? »

Vous pourriez faire partie du prochain CE

Avez-vous ce qu'il faut pour faire partie du comité exécutif (CE) provincial de l'AEFO? Lors du prochain congrès de l'AEFO, qui aura lieu du 8 au 11 mars à Ottawa, les congressistes auront l'occasion d'élire les membres du prochain CE.

Qui peut se présenter?

Tous les membres de l'AEFO sont éligibles aux postes du comité exécutif provincial. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait partie d'un comité local ou provincial de l'AEFO. Il suffit d'avoir certaines qualités essentielles, souvent mises à l'essai dans votre quotidien, autant au niveau professionnel que personnel.

Qualités essentielles

Voici les qualités essentielles pour que vous puissiez envisager de faire partie du CE : être disponible pour investir le temps et l'énergie nécessaires pour comprendre et faire progresser l'AEFO; avoir le courage de poser des questions et d'exprimer ses opinions; pouvoir se concentrer sur les questions importantes et savoir prendre des décisions; avoir un esprit analytique; savoir être objective ou objectif.

Les membres du CE doivent aussi posséder les qualités comportementales nécessaires pour travailler efficacement ensemble. Parmi celles-ci : présenter son point de vue de façon claire, franche, constructive et persuasive; savoir poser des questions d'une façon qui permette d'enrichir les débats; se montrer ouverte ou ouvert à la possibilité de changement; vouloir résoudre les conflits; assister aux réunions et prendre une part active au CE.

Ça vous intéresse?

Les mises en candidature sont acceptées jusqu'au 7 mars, à 16 h 30. Des questions? Contactez Maureen Davis à mdavis@aefo.on.ca.

Dans le prochain En Bref : un aperçu des postes au sein du comité exécutif provincial.

Votre programme d'aide

Les difficultés personnelles font partie de la vie, et tout le monde peut, à un moment ou un autre, avoir besoin de conseils professionnels indépendants. Le Programme d'aide pour les enseignantes et les enseignants et à la famille (PAEF) peut apporter, à vous et aux membres de votre famille, du soutien lorsque vous en avez vraiment besoin. Qu'il s'agisse de difficultés de la vie quotidienne ou de problèmes plus complexes, le PAEF peut vous aider à entreprendre une démarche afin de trouver des solutions à toutes sortes de difficultés, par un modèle de consultation de courte durée.

Le programme d'aide est gratuit, entièrement confidentiel et disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 1 800 361-5676.

Les enseignantes et les enseignants ont accès au PAEF. Ce programme est offert par l'entremise d'une entente entre l'AEFO et le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO). Dans le prochain En Bref : les types de services du PAEF.

Les membres des unités 201 et 202 ne bénéficient pas du même programme d'aide que les enseignantes et enseignants.

Les membres de l'Unité 103 peuvent contacter le Centre communautaire de counselling du Nipissing au 705 472-6515. Les membres de l'Unité 203 peuvent contacter le Programme Mieux vivre (Ceridian) au 1 877 307-1080 www.lifeworks.com.

La longue lutte du syndicalisme au Canada

La première mention officielle de travailleurs syndiqués au Canada remonte à 1798, chez les charpentiers d'Halifax. Depuis, la lutte se poursuit pour que les acquis en matière de droit des travailleuses et des travailleurs se maintiennent.

Le plus grand syndicat du secteur privé au Canada, Unifor, vient de publier un livret qui fait un survol des grandes étapes de l'histoire du syndicalisme et témoigne des efforts déployés en vue de créer des syndicats à partir de zéro, efforts qui étaient en grande partie destinés à être défaits à chaque ralentissement économique ou au lendemain d'un affrontement avec un employeur.

Comment avons-nous obtenu nos droits : la formule Rand et la lutte pour obtenir la sécurité syndicale, à lire au www.aefo.on.ca/Docs/Unifor_FormuleRand_Lutte_syndicale.pdf.

Une ancienne présidente nous quitte

Marguerite Martel, ancienne présidente de l'AEFO, est décédée le 29 janvier dernier. Voici un court hommage de Nathalie Drolet, membre de l'AEFO et deuxième vice-présidente au comité exécutif provincial.

J'ai eu l'énorme privilège de la connaître personnellement. Elle était, au sens réel du terme, une femme d'action. Elle a été présidente locale en 1967, membre du conseil d'administration de la FEO pendant 8 ans et présidente provinciale en 1978-79. À la retraite depuis 1983, elle s'intéressait toujours aux affaires de son syndicat. Encore l'été passé, elle n'a pas manqué de me questionner sur l'AEFO et de réaffirmer combien elle était fière de voir des femmes s'impliquer. Même si elle n'est plus parmi nous, elle sera toujours un modèle.





De gauche à droite : la finaliste Josée Poirier-Crête (école élémentaire catholique Étoile-de-l'Est), la finaliste Kim Maisonneuve (école secondaire publique De La Salle), Carol Jolin (président de l'AEFO) et la finaliste Céline Gauthier (école secondaire publique Gisèle-Lalonde).

L'AEFO salue les finalistes du Prix Bernard-Grandmaître

Trois membres de l'AEFO étaient à l'honneur, le 6 février à Ottawa, lors du 14^e gala du Prix Bernard-Grandmaître qui récompense l'engagement envers la francophonie dans la région d'Ottawa. Les membres étaient finalistes dans la catégorie Intervenant/intervenante en éducation en reconnaissance de leur savoir-faire, leur enthousiasme, leur détermination et leurs méthodes innovatrices pour promouvoir le français et la culture francophone dans le milieu éducatif. Chapeau à nos finalistes!

Chronique négô

Cette nouvelle chronique vous donnera une vue d'ensemble des enjeux et des éléments importants qui entourent la négociation. C'est la négociation qui détermine, entre autres, les salaires et les conditions de travail qui se retrouveront dans votre convention collective.

Projet de loi 122 : pas encore au point

Pour que la négociation 2014 se déroule de la meilleure façon possible, le gouvernement a voulu lui donner un nouvel encadrement légal. C'est ainsi qu'est né, le 22 octobre 2013, le projet de loi 122 – *Loi concernant la négociation collective dans le système scolaire de l'Ontario*. Ce projet de loi propose un cadre légal qui permet la création d'un système à deux paliers de négociation, soit un palier central et un palier local.

Le projet de loi a déjà été adopté en première et deuxième lecture. Il ne reste que l'approbation en troisième lecture et la sanction royale pour que ce projet de loi devienne loi.

Avant d'en arriver là, un Comité permanent de l'Assemblée législative doit siéger pendant une journée durant laquelle l'AEFO lui fera quelques recommandations qui amélioreraient le processus de négociation et le rendraient plus équitable. Par la suite, les membres du Comité permanent étudieront, pendant deux jours, le projet de loi 122, article par article.

L'AEFO tient à s'assurer que les règles établies par le gouvernement seront équitables pour toutes et tous, et vous tiendra au courant de tout développement à ce sujet.

Quels sont mes droits?

L'autre jour, la direction de l'école est entrée dans ma classe sans s'annoncer. Elle s'est assise, elle a pris des notes puis elle a quitté la classe au bout de 20 minutes. Il me semble qu'elle aurait dû m'avertir avant de venir m'observer.

Selon l'AEFO, une visite qui n'a pas été annoncée est dérangeante, elle nuit au rythme de l'enseignement, à la confiance du personnel enseignant et n'est pas constructive. La direction devrait toujours vous aviser au préalable du moment, de la durée et de la raison de sa visite en classe.

Il existe plusieurs types de visites de la direction : des visites éclairs, des visites diagnostiques, des visites pédagogiques. Peu importe le nom de la visite et sa durée, l'objectif devrait être de promouvoir un dialogue ouvert, professionnel et pédagogique entre la direction et l'enseignante ou l'enseignant. Une visite ne doit jamais servir de prétexte pour critiquer le travail du personnel enseignant.

Une rétroaction verbale, positive et succincte doit avoir lieu après chaque visite, et ce dans un délai maximal de trois jours scolaires.

Vous avez le droit de refuser une visite, par exemple si vous considérez qu'elle ne serait ni valable ni enrichissante. Si la direction insiste, contactez votre agente ou agent d'unité.

Lors d'une année d'évaluation, la direction ne devrait pas faire de visite éclair. Si cela survenait, l'AEFO vous conseille d'arrêter d'enseigner, et de ne reprendre l'enseignement qu'après le départ de la direction. Si la direction vous demande de poursuivre votre enseignement, conformez-vous à ses directives, puis communiquez avec votre agente ou agent d'unité.